



## Réduction de Préavis pour logement

Par **loola54**, le **16/11/2010** à **10:45**

Bonjour,

Alors voila nous habitons un petit appartement ne comprenant que 1 chambre, et nous aimerions déménager cependant on aimerai réduire notre préavis a 1 mois au lieu de 3 mois.

Puis je joué sur les raisons suivantes :

- bébé de 3 mois mais nous avons que une chambre.
- mauvaise isolation au sol
- Humidité Avec moisissure.
- Mauvaise isolations au plafond j'endend mes voisins faire pipi par exemple mais aussi marché, ceci nuit a mon sommeil car mon voisin ne dort pas la nuit.
- Probleme au niveau des fenetre les joints sont foutu donc l'air passe.
- Baladome insalubre en très mauvaise état le propriaitre ne veut pas le changé selement si je paye la moitié !

Voila j espere que vous pourrais m'aider !

Cordialement

Par **Claralea**, le **16/11/2010** à **13:05**

La loi autorise une réduction de 3 à 1 mois pour quitter son logement dans 5 cas :

Si vous devez répondre à une mutation professionnelle

Si vous perdez votre emploi ou si vous occupez un nouvel emploi suite à une perte d'emploi

Si vous honorez votre premier emploi (à la suite de vos études)

Si vous êtes bénéficiaire du RMI

Si vous êtes âgés de plus de 60 ans et si votre état de santé nécessite un changement de domicile

Par **Domil**, le **16/11/2010** à **14:12**

Une partie des problèmes que vous évoquez, peut vous permettre d'exiger les travaux, pas de bénéficier du préavis réduit